



Numéro délibération : 2022-29

Extrait du registre
des délibérations
Séance du 1^{er} septembre 2022

Date de la convocation
19/08/2022

Date d'affichage
19/08/2022

L'an 2022 et le jeudi 1^{er} septembre, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire.

Présents : Mme PRUNET Delphine Maire, M. MALON Stéphane 1^{er} Adjoint, Mme PION Gabrielle 2^e Adjointe, M. JOLIN Lionel 3^e Adjoint, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Mme LAROYE Aurélie, Mme SAUVERVALD Margaux, M. LEMOAL David

Absents/ excusés : NEANT

Secrétaire : Mme PERON Adeline

Objet : Mise à jour du Tableau des effectifs

Réf : 2022-29

à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu l'avis de principe du Comité Technique du Centre de Gestion du Loiret du 05/02/2019 ;

Vu la Délibération D2021-32 du Conseil Municipal en date du 07 octobre 2021 relative à la mise à jour du Tableau des effectifs ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il convient de fixer le tableau des effectifs comme suit pour prendre en compte les modifications intervenues et à venir au sein de la collectivité, et notamment tenir compte au 1^{er} septembre 2022 :

- De suppression de poste d'adjoint technique territorial sous contrat.
- De création de poste d'adjoint technique territorial, agent stagiaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 : De fixer le tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune de Charmont-en-Beauce ainsi qu'il suit, et, conformément au tableau des emplois permanents annexé à la présente délibération :

Emplois permanents :

-Adjoint administratif principal de 2^e classe – 21,50/35^e

-Agent de maîtrise – 35,00/35^e

-Adjoint technique Principal de 2^e classe – 12,00/35^e

-Adjoint technique Territorial – 35,00/35^e
Agent stagiaire au 01/09/2022

Emplois non permanents :

-2 emplois saisonniers.

Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades sont inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Mandat est donné à Madame le Maire afin d'assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération en procédant notamment à la signature des arrêtés municipaux nécessaires.

Pour copie conforme
Au registre le 1^{er} septembre 2022
Le Maire, Delphine PRUNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Tableau des effectifs du personnel permanent de la Commune de Charmont -en-Beauce

Filières	Nombre de postes	Grade et catégorie	Dates de Création	Dates de suppression	Temps de travail
Administrative	1	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	24/02/2020		21h30
Technique	3	Adjoint technique principal 2 ^e classe territorial	01/09/2021		12h
		Agent de maîtrise	01/07/2017		35h
		Adjoint technique territorial	01/09/2022		35h



Pour copie conforme
Au registre le 1^{er} septembre 2022
Le Maire : PRUNET Delphine